

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE RIVIERES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois septembre à 18h30, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

Présents : BERMES Marie-Christine, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry, CASAGRANDE Hervé, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, ROBERT Béatrice.

Absents : ANGLADE Christine, PRADEL Michel.

Absents excusés : CHOPO Guy, MAUREL Jean-Claude.

Procuration : MAUREL Jean-Claude à MANEN Cyril.

Secrétaire de séance : DON Daniel.

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance précédente, soit du 9 juillet 2024.

2024/033 – Délibération : Bilan de la concertation et arrêt des zones d'accélération des énergies renouvelables

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 9 juillet 2024 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération, un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la commune a été consultable du 19 août au 2 septembre 2024 et un registre de concertation disponible en mairie permettait au public de formuler ses observations.

Le maire présente le bilan de cette concertation :

- Nombre de personnes ayant consigné des observations sur le registre = néant

A l'issue de la concertation, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes listées ci-après ont été identifiées :

1. ZAEnR Photovoltaïques - Toitures

- L'ensemble de la commune peut être retenu comme ZAEnR pour l'installation d'une production photovoltaïque en toiture, tel qu'indiqué sur le plan annexé à la présente.

2. ZAEnR Hydroélectricité

- Les secteurs « La Cascade / Cornebouc », « Moulins anciens et ponts divers » sont favorables à l'implantation d'unités de production d'hydroélectricité, tel qu'indiqué sur le plan annexé à la présente.

3. ZAEnR Géothermie

- L'ensemble de la commune peut être retenu comme ZAEnR, tel qu'indiqué sur le plan annexé à la présente.

4. ZAEnR Ombrières

- Les secteurs « centre-bourg », « RAGT », « Golf », « Camping », « Parking d'Aiguelèze », « Vignes du Bois », peuvent être retenus comme ZAEnR, tel qu'indiqué sur le plan annexé à la présente.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir largement délibéré, IDENTIFIE les zones d'accélération pour l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) tel que précisé ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Concernant le ZAEnR Ombrières, les élus envisagent lors du futur, d'ajouter les secteurs suivants : « Moulin de Rivières », « SIAEP » (zone UE du PLU), « Entreprise CANAPLAST » (partie RD 988).

Bilan de la saison estivale

Monsieur le Maire expose le bilan de la saison estivale sur le site d'Aiguelèze :

- Le Marché de Pays a renouvelé un franc succès avec un record le 19 août
- La baignade en milieu naturel a, cette année encore, permis de contenter un large public
- L'Aqua Parc a connu une belle saison autour de nouveaux gestionnaires
- La journée « Village du Sport Tarnais » du 30/07 a amené de nombreux visiteurs.

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique – Piscine Chlorée

Les mairies de Senouillac, Fayssac, Florentin, Lagrave et Rivières seront représentées le 12 septembre lors d'une audience auprès de Monsieur SIMOES, Secrétaire Général de la Préfecture du Tarn. A cette occasion, il conviendra d'échanger autour des statuts du SIVU à créer, de la procédure et de l'échéancier à mettre en place.

Questions diverses

Arbres et Paysages Tarnais

Dans le cadre de la réalisation récente de plantations sur la commune, un appel à cotisation est lancé pour l'année 2024-2025. Les Eus répondent favorablement cette l'adhésion, le montant annuel de cotisation s'élevant à 80€.

Chaîne pour enfant malade

Un enfant atteint d'un cancer, originaire de la commune de Vacquerie, souhaite entrer dans le Guinness Book des Records en réalisant une chaîne la plus longue sans interruption d'un destinataire à l'autre. A ce jour, 20 communes ont participé à cette chaîne. Les Elus donnent une réponse négative quant à la poursuite de cette chaîne.

Sénateur du Tarn

Monsieur Philippe FOLLIOT propose que soient organisées des réunions en petits groupes sur ce second semestre. Un contact doit être pris avec les communes. Les Adjointes seront tenus informés.

Salon des Maires, des Elus locaux et des Décideurs Publics du Tarn

Organisé par l'ADM 81, cet événement aura lieu les mardi 17 et mercredi 18 septembre au Parc des Expositions d'Albi.

Journées Européennes du Patrimoine

Elles se dérouleront les samedi 21 et dimanche 22 septembre, de 14h00 à 18h00. A cette occasion, l'église « Saint Jean-Baptiste » du Bourg et la chapelle « Notre Dame du Rosaire » de la Courtade Haute, seront ouvertes gratuitement à la visite.

AUDEO

Le mercredi 25 septembre sera présentée aux Elus, l'esquisse de l'Aménagement du cœur de Bourg telle que proposée par le cabinet URBACTIS.

Aqua Parc

Avant de procéder à la signature d'une nouvelle convention d'occupation temporaire, une visite sur site va être proposée aux élus afin de décider ensemble de l'emprise à définir « espace piscine / espace Aqua-Parc ».

Désherbage cimetière

Depuis l'interdiction du glyphosate, les communes sont confrontées à un problème récurrent engendrant la colère des administrés par les herbes qui ne cessent de pousser et celle des agents, qui malgré leur action voient les herbes repousser au bout d'une semaine. Ces derniers mois, le planning des agents indiquait d'autres priorités (aide aux divers événements depuis la fin du printemps, travaux en régie, aménagements divers, temps imprévus suite à cambriolage des ateliers...) sans compter sur l'effectif réduit des agents dû aux congés annuels, aux urgences et aux diverses demandes de tiers impactant leur planning. Désormais confronté aux dernières requêtes (démontage de la baignade, aide pour la fête de Rivières, retour de matériel emprunté aux communes extérieures suite aux divers événements...), le service technique devrait retrouver un rythme plus conforme à l'attente de tous, dès mi-septembre.

Cela a permis de porter réflexion sur le temps passé au désherbage manuel des cimetières pendant lequel la tonte et les caniveaux d'Aiguelèze et autres secteurs ne sont pas réalisés. Après avoir pris contact avec eux pour envisager leurs services, les CAT/ASEI répondent défavorablement par manque de temps et de démotivation de leurs employés qui ne voient aucun bénéfice sur le long terme, à ce travail laborieux.

Faire réaliser cette prestation par des professionnels permettrait de maintenir propres les cimetières et de dégager du temps aux agents sur d'autres lieux. Un devis d'une entreprise privée a été reçu (désherbage bio contrôle – acide pélargonique), nous sommes dans l'attente de celui du Relais de Montans, le CPIE doit également recontacter la mairie à ce sujet.

Réunion publique

La prochaine réunion publique initialement prévue le vendredi 4 octobre et repoussée au vendredi 15 novembre à 20h30 à la salle des fêtes.

Installation de médecins

Afin d'accueillir des professionnels de santé au nombre de 4 ou 5, les Elus sont en réflexion sur l'intégration d'un

nouveau bâti jouxtant le local de santé, ou sur des travaux de rénovation de la mairie. En effet, ce projet ne permet pas d'accueillir les potentiels médecins dans le local de santé actuel (espace réduit). Toutefois, si la mairie était retenue comme lieu d'accueil, alors il faudrait provisoirement déplacer les bureaux dans le local de santé (bureaux vacants à ce jour).

Fin de la séance : 20h38.

Les délibérations du Conseil Municipal et les documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de mairie.

**Le Secrétaire de séance,
DON Daniel.**

**Le Maire,
Christophe HERIN.**